

O-030

Travaux de reconstruction du pont de Plaisance Municipalité de Plaisance

Gatineau, le 10 mai 2018 - Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informe la population qu'un changement de phase lié aux travaux de reconstruction du pont de Plaisance, situé sur la route 148 et qui enjambe la rivière Petite-Nation à Plaisance, occasionnera de nouvelles entraves.

Le changement de phase débutera dès le 11 mai prochain. Pour toute la durée des travaux, la circulation sur le pont se fera en tout temps sur une seule voie, en alternance, à l'aide de feux de circulation. Aussi, la circulation se fera sur une voie réduite à 3 mètres de largeur. En raison de la réduction de la voie, les piétons et les cyclistes ne pourront plus circuler sur le pont. La vitesse maximale permise sur le chantier sera de 30 km/h.

Les travaux se termineront vers le 30 novembre 2018. L'horaire prévu pourrait varier en fonction des conditions climatiques ou de contraintes opérationnelles.

De 2018 à 2020, plus de 4,8 milliards de dollars seront investis sur le réseau routier québécois, où plus de 2 000 chantiers seront en activité, créant plus de 31 000 emplois. Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le [Québec 511](#). Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel.

- 30 -

Pour information : Karine Sauvé
Conseillère en communication et porte-parole régionale
Téléphone : 819 772-3107, poste 260
Courriel : karine.sauve@transports.gouv.qc.ca